

Ec'lor

ÉCOUTE • CONSEIL • FORMATION



LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Présentation d'EC'Lor

- **Nos valeurs**
- **Nos domaines d'intervention**
- **Une pédagogie sur-mesure**
- **Nos objectifs**

Qui sommes-nous ?

- **Notre équipe**

Nous contacter/ Nous trouver

Modalités d'inscriptions et règlement

Règlement intérieur



Présentation d'EC'Lor

Créée officiellement le 1er janvier 2024, **EC'Lor** est avant tout l'aboutissement d'une rencontre, d'une vision commune et d'une envie forte : accompagner autrement les acteurs du secteur social et médico-social.

Spécialisé dans la formation continue, EC'Lor s'adresse aux professionnels, aux usagers ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Nous concevons et animons des formations en inter comme en intra-établissement, avec une exigence constante : proposer des contenus utiles, concrets et directement mobilisables sur le terrain.

Notre approche repose sur une conviction forte : **chaque formation doit être unique**. C'est pourquoi nous adaptons systématiquement nos contenus aux attentes de la structure et aux besoins spécifiques des stagiaires. Cette co-construction garantit des apprentissages ancrés dans la réalité professionnelle.

Nos valeurs

Issues du secteur social et médico-social, nous portons des valeurs qui guident chacune de nos interventions :

respect, engagement, écoute, bienveillance et autodétermination.

Nous croyons profondément que chaque stagiaire doit être **acteur de sa formation**. Notre objectif est de favoriser l'implication, la réflexion et la production d'outils concrets, immédiatement transférables dans les pratiques professionnelles du quotidien.

Nos domaines d'intervention

EC'Lor propose des formations et accompagnements autour de thématiques clés :



- L'évaluation selon le référentiel de la HAS
- L'accompagnement des personnes accompagnées
- Les ressources humaines et le management
- L'accompagnement des structures (audit, projet d'établissement, conduite du changement...)

Une pédagogie sur-mesure

Parce que chaque structure est unique, nous nous engageons dans une démarche rigoureuse et personnalisée :

- Recueil des besoins du commanditaire et des stagiaires
- Analyse partagée de la demande
- Conception pédagogique adaptée (objectifs, modalités d'évaluation, outils)
- Animation dynamique favorisant les échanges et l'expérimentation

Notre ambition : proposer des formations **vivantes, participatives et ancrées dans la pratique.**

Nos objectifs

À travers nos interventions, nous visons à :

- Accompagner la montée en compétences des stagiaires
- Favoriser une appropriation durable des contenus
- Garantir des formations de qualité, en lien avec les exigences du secteur
- Assurer un suivi attentif des parcours



Qui sommes-nous ?

Johanna Gilet



Responsable pédagogique
Référénte qualité
Référénte handicap
Référénte RGPD
Formatrice

Cristelle Watrin



Responsable Organisme de formation
Responsable RH
Référénte client
Formatrice



Nous contacter/ Nous trouver

A ce jour, vous pouvez contacter l'organisme de formation :



par mail : contact@ec-lor.fr ou c.watrin@ec-lor.fr



Via notre site internet : www.ec-lor.fr



Par sms ou appel au :

Cristelle WATRIN : 06.74.08.40.03

Johanna GILET : 06.75.87.73.15

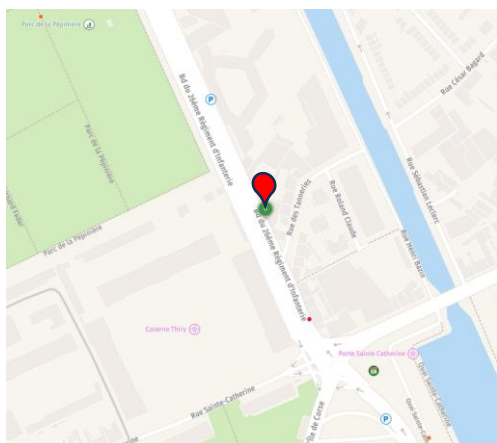


Nos formations peuvent se dérouler :

L'Atelier de la Pep'

20, boulevard du 26ème Régiment d'Infanterie 54000 NANCY

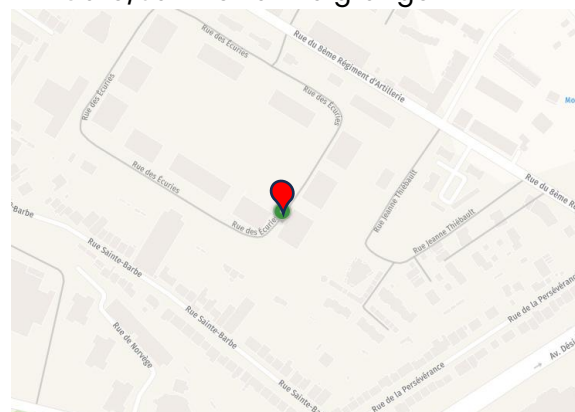
- À 10 minutes à pieds de la place Stanislas et 20 minutes de la gare
- Arrêt tram ligne 1: Division de fer



L' Atelier Biancamaria

4, rue des Ecuries 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

- À 12 minutes de la gare de Nancy et 8 minutes du Parc des Expositions
- Autoroute A330 sortie Nancy Gare/Jarville-la-Malgrange



Pour vous restaurer sur le temps du déjeuner, des micro-ondes sont mis à votre disposition ainsi qu'un réfrigérateur. Une boulangerie est également à proximité.



Modalités d'inscriptions et règlement

EC'Lor vous adresse, après la première prise de contact, un document de recueil des besoins de votre Organisation. Toute demande de formation fait l'objet d'une analyse de ce document afin d'établir le contenu ainsi que le programme de formation correspondant aux objectifs définis.

Après étude du document, nous envoyons à votre structure, dans le cas d'une inscription collective, ou à vous-même, une proposition commerciale sous forme de devis.

Ce document daté, porte les conditions d'exécution applicables à la prestation concernée, la mention « Bon pour accord », ainsi que les conditions tarifaires.

Le devis est systématiquement accompagné :

- d'un bulletin d'inscription
- du programme adapté à la prestation demandée. Le programme précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement et les processus d'évaluation. Les contenus de formation figurant sur les fiches du catalogue sont donnés à titre indicatif.
- d'un recueil des attentes des participants. Le formateur ou le responsable de l'organisme de formation adaptent si nécessaire le descriptif en fonction des niveaux des stagiaires et de leurs attentes. Ne pas hésiter à cocher la mention « je souhaite que le référent handicap me contacte » pour toute question en lien avec des adaptations.

L'inscription à une formation inter est effective à compter de la réception du devis dûment signé ou du bulletin d'inscription complété et retourné soit par courrier : EC'Lor 19 bis rue de la côte – 54740 Saint-Remimont, soit pour mail :

contact@ec-lor.fr



Pour une demande de formation intra : EC'Lor n'est engagé que si le devis, le(s) bulletin(s) d'inscription et la convention, sont retournés dûment complétés par tout moyen à la convenance du Client au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première journée de l'action.

Enfin, EC'Lor adresse à votre structure (ou à vous-même si vous vous êtes inscrit à titre individuel) une convention de formation au plus tard 15 jours avant le démarrage de la prestation, en deux exemplaires.

L'exemplaire « client » portant le cachet commercial et la signature est transmis à EC'Lor au plus tôt. La convention doit être impérativement reçue par EC'Lor avant le début de la formation selon les modalités prévues. Au terme de la formation, EC'Lor adresse au Client la facture soit par courrier soit par mail, accompagnée de la fiche d'émargement et de(s) l'attestation(s) de présence du(es) stagiaire(s).



Règlement intérieur

Préambule :

EC'Lor est une société qui décline plusieurs axes de travail :

- La formation continue professionnelle
- L'évaluation de la qualité des ESSMS
- L'audit - conseil : axes financier/managerial/RH/projet
- L'intervention en analyse des pratiques professionnelles.

Son siège social se situe 19 bis rue de la côte – 54740 Saint-Remimont, enregistrée sous le SIRET : 982 011 280 000 112.

Ce document est diffusé à tous les stagiaires avec leur convocation par voie dématérialisée, en accord avec notre démarche RSE. Il est également consultable sur notre site internet www.ec-lor.fr, ou auprès des formateurs pendant les interventions.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De tenir des propos injurieux, discriminants etc. ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'enregistrer le contenu de la formation ;
- De prendre des photos sans l'accord préalable des formateurs.



Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.



Article 5 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

En fonction du lieu de formation, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu où se déroule l'intervention.

Article 6 : Bonnes pratiques

Une posture et un savoir-être professionnel sont attendus des stagiaires, ainsi qu'une discrétion sur les propos tenus par les autres participants.

Il est attendu des stagiaires le respect des horaires de formation. En cas d'absence et de retard, ils doivent prévenir le responsable d'EC'Lor.

Article 7 : Sécurité et responsabilités

EC'Lor décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature.

Article 8 : RGPD

EC'Lor s'engage à respecter la réglementation RGPD en vigueur.

Le stagiaire bénéficie d'un droit d'apposition, d'accès ou de rectification des informations qui le concernent. Il peut déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Dans le cadre de la communication d'EC'Lor sur son site internet ou sur ses réseaux sociaux, des photographies peuvent être prises. Un accord préalable du droit à l'image sera soumis au stagiaire.

Fait à Nancy, le 29 avril 2026

Cristelle WATRIN, Responsable de LOR EC'Lor

Johanna GILET, Responsable pédagogique

